

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

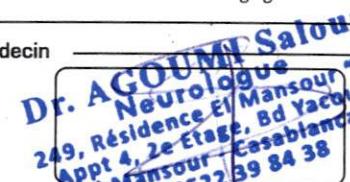
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/04/2014	ct.s		0.00 DT	Dr. AGOUTI M'SOURA Neurologue 249, Résidence El Mansour Appr 4, 2e Etage, El Mansour, Rd Yacoub Tél: 0522 39 84 38
26/04/2014				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	25/04/22	678,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

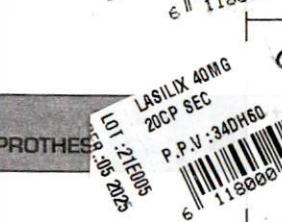
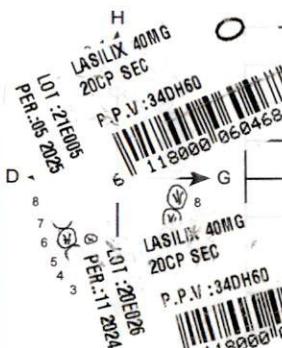
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqu

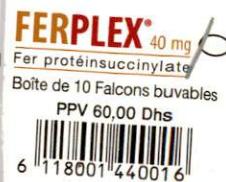
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Spins	Co



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REC

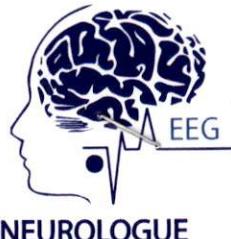


DATE DE
DEVIS

DATE D'
L'EXEC

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Saloua AGOUMI
Spécialiste des maladies du
Système Nerveux Central et
Péripherique



سلوى أكْوْمِي صائية في أمراض الدماغ والمجهاز العصبي

الدار البيضاء، في ٢٥١١ ٢٠٢٢ Casablanca le :

נ"מ All ונחנוך לחסיה
60.00 * 9 = 540.00

1) Ferplek Solution

SV

1 Flacon 1 flacon
soit

Puis Africaine 1 jour $\times \underline{217013}$

$$34.60 \times 4 = 138.40 \quad \times \underline{377018}$$

2) Lasili x ADLIP
1 cpo 1 jones  lecture

$$T = 678.40$$

10
D
2

PHARMACIE
Dr Sonia MASJID C.I.L.
22 Lorris Aloumerouane
Essaouira, Maroc
Tél. 0524 22 00 00

Dr. AGOUMI Saloua
Neurologue
249, Résidence El Mansour "4"
Appt 4, 2^e Etage, Bd Yacoub
El Mansour - Casablanca
Tél: 0522 39 84 38

249, Bd Yacoub El Mansour, 2ème Etage, Appt N°4 - Casablanca

📞 0522 39 84 38 ➤ agoumisaloua04@gmail.com